



Nouméa le 2 décembre 2014

Inspection Pédagogique
du 2nd degré

Le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements

VR/IP/IA
n° 3211/2014-1518

À

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Affaire suivie par
Isabelle AMIOT
chargée de mission
d'inspection en histoire et
géographie
référénte académique
« Mémoire et
Citoyenneté »

Mesdames et Messieurs les Directeurs
s/c Messieurs les Directeurs de la DDEC, de
l'ASEE et de la FELP

Bureau 105
Téléphone
(687) 26 62 20
Fax
(687) 26 62 07
Mél.

À l'attention des professeurs d'histoire-
géographie, d'éducation civique, des
professeurs documentalistes et de tout
professeur intéressé

Isabelle.Amiot@ac-
noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation 2014-2015

D.A.A.C

Délégation académique à
l'éducation artistique et
culturelle

Le jury national du Concours de la Résistance et de la Déportation a retenu comme thème pour l'année 2014-2015 : « **La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire** ».

Ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre de s'en inspirer en s'appuyant sur les leçons historiques et civiques que leur apporte l'École.

Affaire suivie par :
Véronique Mollot-
Lehoullier
Délégue académique à
l'éducation artistique
et culturelle
(DAAC)
Téléphone
(687) 26 62 17 – 74 81 96
Télécopie
(687) 27 30 48
Courriel
vlehoullier@ac-noumea.nc

Le règlement et les conditions de participation sont précisés dans la note de service n° 2014-062 du 29 avril 2014 parue au BOEN n° 19 du 8 mai 2014.

Les élèves des classes de 3^{ème} et des classes de tous les lycées sont invités à réaliser un devoir individuel ou un travail collectif en fonction de 6 catégories :

Première catégorie : classes de tous les lycées - réalisation d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique - durée 3 h.

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Deuxième catégorie : classes de tous les lycées - réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.

Troisième catégorie : classes de tous les lycées - réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel (film, documentaire sonore), portant sur le thème annuel.

Quatrième catégorie : classes de troisième - rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique - durée 2 h.

Cinquième catégorie : classes de troisième - réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.

Sixième catégorie : classes de troisième - réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel (film, documentaire sonore), portant sur le thème annuel.

Pour les travaux collectifs, le jury national ne retiendra que des productions réalisées par **deux élèves au minimum**.

Afin d'aider les élèves et les équipes pédagogiques qui souhaitent participer à ce concours, la Fondation pour la Mémoire de la Déportation a élaboré une brochure disponible en version numérique sur le site Éduscol : <http://eduscol.education.fr/cnrd>.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a chargé le réseau Canopé de réaliser un espace dédié au concours sur Internet. Ce portail est destiné à référencer les informations officielles, les ressources et les outils pédagogiques utiles aux candidats. Il est accessible à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/cnrd>.

J'attire votre attention sur le calendrier du concours national de la Résistance et de la Déportation pour l'année 2014-2015 :

- les chefs d'établissement des collèges et lycées inscrivent leurs candidats auprès de la référente académique « Mémoire et Citoyenneté » (Isabelle.Amiot@ac-noumea.nc) au plus tard le vendredi 13 mars 2015.
- la date des épreuves a été fixée au vendredi 20 mars 2015, pour les devoirs individuels.
- les copies individuelles et les travaux collectifs sont adressés par l'établissement scolaire à Monsieur le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie, le vendredi 27 mars 2015 au plus tard.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser largement cette information et de contribuer ainsi à la pleine réussite de ce concours.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements



Patrick DION